

What's covered?



[www.studentcare.ca](http://www.studentcare.ca)

14 août au 29 septembre 2023\*

Si tu es admissible, les frais du Régime, des Soins de santé virtuels (HI) et du Programme de protection juridique (Les essentiels) sont inclus dans tes frais de scolarité.

Au cours de cette période, tu peux te retirer ~~du régime~~ du Régime ou inscrire les membres de ta famille. Visite [www.studentcare.ca](http://www.studentcare.ca) pour la marche à suivre.

\*Attention ! Si tu complètes ton retrait avant le 28 août, les frais du Régime seront retirés de ton compte étudiant avant la date limite de paiement des frais de scolarité.